

**CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 15 juillet à 18h00,****A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Colette GILLET
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
11	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
12	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération
14	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Pouvoir de Florence DUNOYER
15	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
18	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
19	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
20	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
21	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
22	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
23	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
24	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	Pouvoir de Didier FRANCOIS
25	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
26	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
28	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
29	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
30	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
31	VOGLANS	T	Martine BERNON	

18 communes présentes

**Absents excusés :**

Eudes BOUVIER  
Robert CLERC  
Marie-Pierre FRANÇOIS  
Didier FRANÇOIS  
Colette GILLET  
André GIMENEZ  
Pierre HOCHARD  
Yves HUSSON  
Sylvie L'HEVEDER  
Aurore MARGAILLAN  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

MERY  
GRESY-SUR-AIX  
LE BOURGET DU LAC  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
CHANAZ  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
AIX-LES-BAINS  
VIONS



**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVASSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable Juridique et des Assemblées  
Responsable Pilotage de la Performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 juillet 2019, faisant suite au constat de l'absence de quorum lors du conseil communautaire du 9 juillet 2019, régulièrement convoqué le 2 juillet 2019.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 9 juillet a été transmis le 10 juillet, ce dossier comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations.

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum, la première convocation ayant été régulièrement faite, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2019 et le conseil ayant bien été convoqué à trois jours au moins d'intervalle.



## DÉLIBÉRATION

N° : 4      Année : 2019  
Exécutoire le : 16 JUIL. 2019  
Affichée le : 16 JUIL. 2019  
Visée le : 16 JUIL. 2019

### TOURISME Camping de Chindrieux Tarifs de vente des produits annexes

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux termes de ses statuts, approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2018, compétente pour l'aménagement et la gestion du camping public existant situé sur la commune de Chindrieux.

La gestion de ce camping est confiée à l'Office de Tourisme Intercommunal via une convention de mandat. Ainsi l'OTi assure l'exploitation (dépenses et recettes) et la collectivité finance les éventuels investissements.

Il revient toutefois à Grand Lac de fixer les tarifs de vente des produits annexes du camping de Chindrieux (snack, bouteilles de gaz, WIFI, etc.).

Il est proposé d'approuver les tarifs 2019 de vente des produits annexes du camping de Chindrieux, annexés à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 26
- Votants : 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



AIX LES BAINS  
RIVIERA  
DES ALPES



Camping Les Peupliers				
Liste des produits annexes - TARIFS 2019				
N°	Libellé	Prix	Poste de vente	% TVA
<b>Epicerie / Boulangerie</b>				
1	Pain aux céréales	2,40 €	VA Epicerie	5.50 %
2	Pain Baguette	1,00 €	VA Boulangerie	5.50 %
3	Flûte	1,00 €	VA Boulangerie	5.50 %
4	Croissant	1,00 €	VA Boulangerie	5.50 %
5	Pain au Chocolat	1,00 €	VA Boulangerie	5.50 %
6	Barre glacée	1,00 €	VA Epicerie	5.50 %
7	Glace Simple	2,00 €	VA Epicerie	5.50 %
8	Magnum Double	2,50 €	VA Epicerie	5.50 %
9	Magnum amande	2,50 €	VA Epicerie	5.50 %
10	Cornetto	1,00 €	VA Epicerie	5.50 %
11	Ben & jerry	3,50 €	VA Epicerie	5.50 %
12	Calippo	1,50 €	VA Epicerie	5.50 %
13	Push up haribo	2,00 €	VA Epicerie	5.50 %
14	X-Pop	1,00 €	VA Epicerie	5.50 %
15	Digestif 4cl	5,00 €	VA Epicerie	20.00 %
16	Papier WC	3,00 €	VA Epicerie	10.00 %
17	Apéritif Anisé 2cl	2,00 €	VA Epicerie	20.00 %
18	Eau	1,00 €	VA Epicerie	20.00 %
19	Eau 1.5l	2,00 €	VA Epicerie	5.50 %
20	Smoothie strawberry	2,00 €	VA Epicerie	5.50 %
21	Pain de glace	0,50 €	VA Epicerie	10.00 %
<b>Snack</b>				
22	Coca	2,00 €	Snack	5.50 %
23	Coca zéro	2,00 €	Snack	5.50 %
24	Oasis	2,00 €	Snack	5.50 %
25	Bière Heineken	2,00 €	Snack	20.00 %
26	Bière Kron	2,00 €	Snack	20.00 %
27	Orangina	2,00 €	Snack	5.50 %
28	Thé Glacer	2,00 €	Snack	5.50 %
29	Kinder ice cream	2,00 €	Snack	5.50 %
30	Magnum Framboise	2,50 €	Snack	5.50 %
31	Solero	2,00 €	Snack	5.50 %
32	Boisson canette	2,00 €	Snack	5.50 %
33	Biere 33cl	2,00 €	Snack	20.00 %
34	Plat du jour	11,00 €	Snack	5.50 %
35	Repas soirée	15,00 €	Snack	5.50 %
36	Frites	2,00 €	Snack	5.50 %
<b>Bouteille de Gaz</b>				
37	Bouteille de Gaz	30,00 €	VA Bouteille de Gaz	10.00 %
38	Consigne btl gaz	10,00 €	VA Bouteille de Gaz	10.00 %
<b>Wifi</b>				
39	Wifi 1heure	2,00 €	Wifi	20.00 %
40	Wifi 1 jour	5,00 €	Wifi	20.00 %
41	Wifi 1 semaine	10,00 €	Wifi	20.00 %
42	Wifi pass famille	14,00 €	Wifi	20.00 %
43	Wifi résident	80,00 €	Wifi	20.00 %
<b>Autres</b>				
44	Visiteur	2,00 €	VA Visiteur	5.50 %

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Tourisme - Camping de Chindrieux : tarifs de vente des produits annexes

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2941 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190715-d2941-DE

---

**Date de décision :** 15/07/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire